

MAI 2020



# le Baux Fixes

Bulletin du Comité logement Rosemont ☒ 5350, rue Lafond Montréal (QC) H1X 2X2 ☎ 514 597-2581 📠 514 524-9813 📧 info@comitelogement.org - www.comitelogement.org

## COVID-19, TU NOUS AURAS **PAS !**

La crise de la COVID-19 nous a toutes et tous pris·ES au dépourvu. Depuis le début de la pandémie, nous traversons une période sans précédent qui touche de plein fouet les personnes les plus vulnérables, les personnes vivant dans des conditions plus précaires que les autres. Cette pandémie a creusé les inégalités. Elle a exacerbé la solitude, l'exclusion et l'incertitude ; elle a bouleversé des communautés, des quartiers et des familles.

En ces temps difficiles, les membres de l'équipe de travail et du Conseil d'administration pensent à vous toutes et tous. Nous espérons, de tout cœur, que vous allez bien, que vous prenez soin de vous et de vos proches, et que vous tenez bien le coup dans la traversée de cette épreuve singulière.

L'application des mesures de confinement et d'urgence sanitaire a chamboulé l'organisation du travail et des activités du Comité logement, organisme qui fait partie d'un mouvement social pour le droit au logement basé sur la mobilisation et l'éducation populaire.

Voici maintenant plus de deux mois que le Centre Lapalme est fermé. Nous ne savons toujours pas quand il va rouvrir ses portes ni de quelle manière il sera accessible au public.



Depuis le 23 mars, le Comité est passé en mode télétravail et assure le service aux locataires en répondant aux messages téléphoniques, aux courriels et messages Facebook. Nous avons envoyé une lettre aux membres pour vous en informer. Nous vous avons également téléphoné pour prendre des nouvelles et savoir si vous aviez des besoins particuliers. Le travail de concertation avec nos regroupements continue ainsi que tout ce qui appartient à l'administratif. Le Conseil d'administration continue de se réunir une fois par mois.

La plupart des activités de vie associative, d'éducation populaire et de mobilisation qui étaient prévues ont été annulées, ce qui comprend celles de nos regroupements et de nos partenaires. Le virtuel remplace maintenant les rencontres en personne, pour combien de temps, nous ne le savons pas.

## SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Le 24 avril, les membres du RCLALQ ont souligné (virtuellement) la Journée des locataires en organisant un envoi de masse d'une lettre de revendications à la ministre de l'Habitation ; d'ailleurs, plusieurs membres du Comité y ont participé.

Le Conseil d'administration a dû annuler l'assemblée générale annuelle de l'organisme prévue le 18 juin. Nous prévoyons la tenir à la rentrée, en septembre, nous l'espérons.

Nous avons accueilli une

nouvelle collègue dans l'équipe, Madelaine Dubois, responsable de l'accueil et de la liaison.

L'équipe travaille fort avec ses regroupements en anticipation la crise du 1<sup>er</sup> juillet, car comme nous le savons toutes et tous, il y a une grave pénurie de logements, il n'y a pas d'investissement majeur dans le logement social et la pandémie aggrave la recherche de logement.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration et de l'équipe sont en train d'élaborer de nouvelles façons d'organiser les activités du Comité logement.

Bien sûr, nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation et plus que jamais nous lutterons ensemble pour le droit au logement !

**SEMAINE DU 14 JUIN:  
LE COMITÉ RÉPOND À  
L'APPEL DU FARPRU  
ET ORGANISERA  
UNE ACTION LOCALE  
REVENDIQUANT DES  
MESURES D'URGENCE  
À L'APPROCHE DU  
1ER JUILLET.**

## PROTECTION DU PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS. QUELQUES GAINS... COMBIEN DE TEMPS ?

Depuis quelques mois les locataires de Rosemont peuvent respirer un peu mieux. Des mesures ont été prises pour protéger le parc de logements locatifs.

Dorénavant, il sera interdit pour un propriétaire de duplex ou de triplex d'agrandir ou de subdiviser un logement. Ces mesures resteront en place tant qu'il y a pénurie de logements. Il y a quelques exceptions. Par exemple, si le propriétaire veut revenir au nombre de logement d'origine ou pour transformer des « espaces non habitables » en logement.

Mentionnons aussi qu'il est interdit de remplacer une maison de chambre par un autre type d'habitation.

Rappelons que l'arrondissement avait récemment

décrété un moratoire sur les conversions de duplex en résidences unifamiliales. On étend cela aux triplex.

Ces motions de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie sont un bon début. Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Pourquoi ne pas appliquer ces mesures à l'ensemble du parc de logements locatifs? Aussi incomplètes soient-elles, ces motions sont tout de même intéressantes afin de protéger le parc de logement locatif.

Le CLR devra se pencher sur la question et faire les représentations nécessaires. Il faudra être sur nos gardes et faire en sorte que ces mesures, soient non seulement améliorées, mais aussi durables dans le temps.

## BIENVENUE À MADELAINE DUBOIS, NOUVELLE AGENTE À L'ACCUEIL

Madelaine Dubois est une assistante sociale formée en Colombie, avec plus de 10 ans d'expérience en intervention communautaire et sociale. Elle a milité pendant 7 ans dans son pays d'origine pour le droit des familles plus vulnérables à un logement digne. Arrivée à Montréal il y a 5 ans, elle a travaillé comme éducatrice de garde à la Commission scolaire Marguerite Bourgeois, elle se joint à l'équipe comme agente d'accueil.



# 1<sup>ER</sup> JUILLET ET COVID-19 : IL FAUT UN PLAN D'ACTION CONCRET!

Le 1<sup>er</sup> juillet s'en vient rapidement! Avec un taux d'inoccupation bien en deçà de 3 %, les ménages locataires qui n'ont pas renouvelé leur bail ou qui se sont fait évincer de leur logement peinent à trouver un logement. La pénurie de logements affecte encore plus durement les familles. À Rosemont, le taux d'inoccupation des logements familiaux est à 0 %.

La crise sanitaire rend le tout encore plus difficile : plusieurs chantiers ont été mis en pause, les visites sont au ralenti, les locataires qui déménagent doivent composer avec les mesures de distanciation sociale, plusieurs ont aussi vu leur budget chamboulé ! Pour aider les locataires à mieux faire face à cette double crise, nos regroupements, le FRAPRU et le RCLALQ, réclament un plan d'action complet de nos gouvernants et s'appuient l'un l'autre dans leurs revendications

Il est demandé entre autres le prolongement de tous les baux de logements qui n'ont pas encore été reloués, la mise en place d'hébergements d'urgence pour les ménages sans logis et des montants pour l'entreposage et le déménagement des meubles, des suppléments aux loyers d'urgence pour les locataires à faible revenu et la réquisition d'hôtels, de logements

inoccupés et des Airbnb pour y loger les locataires sans logis. Il faudra aussi ultimement que l'on s'assure que les logements qui étaient loués sur AirBnB restent disponibles pour les locataires, ce qui implique concrètement d'interdire ce type de locations. On demande aussi la prolongation pour plusieurs mois du moratoire sur



les expulsions, qui ne permet que dans des circonstances très exceptionnelles l'éviction de locataires.

De ces demandes, on a eu quelques réponses et gains de la part des différents paliers de gouvernement, mais c'est très incomplet. Le gouvernement a eu à clarifier comment les règles de distanciations sociales seraient appliquées lors de déménagements et avoir la confirmation qu'il n'y aura pas d'amendes distribuées aux personnes qui aident leurs proches à déménager.

Le gouvernement Legault a peut-être rendu disponibles des montants pour aider à la relocalisation des locataires qui ne peuvent emménager dans leur nouveau logement (voir article), mais elle ne touche qu'une partie des ménages locataires qui sont affectés par la crise du logement. Pour ceux qui ont de la difficulté à payer le loyer, on leur propose un endettement avec un prêt dont le montant est directement encaissé par le propriétaire. Aussi, on écarte d'emblée les ménages précaires qui ne reçoivent ni la Prestation canadienne d'urgence (PCU), ni l'assurance emploi. Alors qu'on risque d'entrer en récession et que plusieurs ne retrouveront pas leur emploi, il importe d'intégrer des mesures de contrôle des loyers (gel des augmentations, prix plafonds, etc.). On demande aussi à ce que l'État réinvestisse massivement dans le logement social. On ne peut s'en remettre aux villes pour assurer le développement d'un nombre suffisant d'unités pour répondre à nos besoins.

Surveillez vos courriels et votre boîte aux lettres! Des actions sont à venir sous peu. Ce n'est pas parce qu'on est confinéEs qu'on ne peut pas se mobiliser!

# COVID-19, DÉCRETS ET LOCATAIRES

Avec la pandémie et le confinement, les locataires sont aux prises avec divers problèmes aggravant ceux existant déjà.

Nos regroupements nationaux (FRAPRU et RCLALQ) ont interpellé à plusieurs reprises le gouvernement du Québec, et particulièrement la ministre responsable de l'Habitation, Andrée Laforest (voir article sur le sujet).

Le gouvernement de François Legault a publié quelques décrets afin de faciliter la vie des locataires en raison du confinement. Il y a du bon et il y a des manquements.

Tout d'abord, le Gouvernement a décrété une suspension de la plupart des causes à la Régie du logement. Les demandes de reprises de logement ou les évictions de locataires ne seront pas entendues avant la levée de l'état d'urgence sanitaire. Certaines exceptions s'appliquent. Cette mesure est fort appréciée, mais elle n'est prévue que le temps de l'état d'urgence sanitaire. Il faudrait impérativement que ce décret soit prolongé après la levée de l'état d'urgence, sinon il risque d'y avoir une pluie de demandes d'expulsion de locataires pour des enjeux liés au paiement du loyer qu'elles soient liées à la COVID-19 ou non.

Aussi, des mesures plus strictes entourant l'hébergement de type Airbnb ont été adoptées. Mentionnons à cet égard que le Conseil d'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie avait déjà adopté un règlement interdisant de telles pratiques sauf sur la rue St-Hubert.

## Prêts et hébergement temporaire

Le 29 avril dernier, le gouvernement du Québec a annoncé d'autres mesures pour venir en aide aux locataires. Un prêt sans intérêt de 1 500 \$ peut être accordé si la ou le locataire a eu une diminution de revenu due à la COVID-19. Notons que le Comité logement Rosemont, à l'instar de ses regroupements, demande un congé de loyer pour les locataires.

Aussi, un locataire qui prévoit déménager dans une habitation neuve, dont la livraison était prévue entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août, pourra avoir droit à un montant de 75 \$ par jour pour un hébergement temporaire (maximum 2 000\$/mois). Aussi, des frais de déménagement et d'entreposage seront accordés (maximum 1 000 \$). Ces deux montants sont admissibles pour une durée maximum de deux mois. Les locataires de projets de logements sociaux neufs (comme la COOP Le Gorille) sont admissibles.

Pour vérifier si vous êtes admissibles à l'un de ces programmes, contactez la Société d'habitation du Québec au 1-800-463-4315, ou visitez leur site web à <http://www.habitation.gouv.qc.ca/>.

*Attention : les mesures gouvernementales étaient en vigueur au moment d'écrire ces lignes. Aussi, il pourrait y en avoir d'autres qui s'ajoutent.*

## RASSEMBLEMENT VIRTUEL POUR DES MESURES D'URGENCE !

Lundi 1er juin à 10 h - inscription : [youssef@frapru.qc.ca](mailto:youssef@frapru.qc.ca) / objet : Action du 1er juin



Rassemblement virtuel  
le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 10h

À 1 MOIS DU 1<sup>er</sup> JUILLET :  
ÇA PREND DES  
MESURES D'URGENCE !

Inscrivez-vous à [youssef@frapru.qc.ca](mailto:youssef@frapru.qc.ca),  
en mettant «Action du 1er juin» en objet.